

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 février 2014

### Le Sncd a réuni le 12 février les 29 membres-signataires de la Charte du Développement Responsable pour 2014



**A l'initiative de son atelier Développement Responsable, le Syndicat National de la Communication Directe (Sncd) a créé fin 2011 la Charte du Développement Responsable et reconduit son action pour 2014. A ce jour, 29 membres du Sncd se sont d'ores et déjà engagés en signant la Charte Sncd Développement Responsable.**

Après la mise à jour du code de déontologie et l'édition de fiches de bonnes pratiques, le Sncd renforce son engagement déontologique et accroit son périmètre d'action en prenant position avec les entreprises du secteur du marketing direct et relationnel sur le **développement responsable social, économique et environnemental**.

L'atelier Développement responsable du Sncd, piloté par Franck Dreyer de Reed Data, composé de Laurence Hulin de Mediapost Communication, Virginie Fillion de l'IEMD et Anne Bériot-Cayla du Sncd, a mené des travaux permettant l'édition de **la Charte du Développement Responsable et d'une Newsletter Responsable. Au-delà de la sensibilisation et de l'engagement, le Sncd accompagne ses membres dans la mise en œuvre concrète de leurs actions.**

Le Sncd a réuni le 12 février 2014, chez Mediapost Communication, autour d'un petit-déjeuner, l'ensemble des membres signataires qui s'engagent pour 2014, dont ceux ayant reconduit leur engagement pour la troisième année consécutive, avec **la signature de la Charte Sncd Développement Responsable**. Rappelons-en ici les objectifs majeurs : **réduire son impact environnemental, s'impliquer dans une politique de ressources humaines soucieuse du bien-être de ses collaborateurs et respecter la diversité**. L'engagement sur la responsabilité sociétale des entreprises - RSE - n'est plus un effet de mode, c'est aujourd'hui une réalité et une composante indispensable pour l'entreprise.

*«Votre présence aujourd'hui, en tant que signataires de la Charte Sncd Développement Responsable, prouve votre conviction et contribue à la responsabilisation de nos métiers en matière de production, de respect de l'environnement mais également d'éthique. Ces engagements sont fidèles à nos valeurs et à l'esprit que le Sncd défend ».* Didier Farge – Président du Sncd

#### **Les 29 signataires pour l'année 2014 sont :**

Acxiom, Adress Company, A.I.D., Amabis, Bisnode, Cabestan, Cegedim, Cifea Dmk, Combbase, Conexance, Critère Direct, Dolist.net, Edatis, Ellisphère, Epsilon International, FGConseil.fr, Florence Consultant, Histoire d'Adresses, IEMD, ITL, Lakana, Mediapost, Mediapost Publicité, NP6, PJMS, Reed Data, Selligent, Sncd et SOS Fichiers.

A cette occasion, un focus a été fait sur deux points spécifiques de la Charte Sncd Développement Responsable :

- **Point n°3 : La charte de la diversité** qui garantit la promotion, le respect de la diversité et la lutte contre toute forme de discrimination pour s'engager dans une démarche d'entreprise socialement responsable.

**Franck Dreyer**, Directeur du département marketing direct de Reed Data - Reed Expositions France - témoigne sur « la nécessité de dépasser les cadres légaux et de s'engager sur des chartes verticales et complémentaires à celle du Sncd. La Charte de la diversité en entreprise, créée en fin 2004 par Claude Bébéar et Yazid Sabeg - *texte d'engagement proposé à toute entreprise, quelle que soit sa taille, qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité. La Charte est soutenue par les principales organisations patronales, de nombreux réseaux d'entreprises et des organismes publics* -, renforce la qualité de l'engagement des membres et nous incitons fortement ceux-ci à signer cette charte complémentaire, déjà signée entre autre par SOS Fichiers, CIFEA DMK et Mediapost, membres du Sncd ».

- **Point n°5 : Sensibiliser les clients à l'écoconception.** L'écoconception des campagnes de communication papier et numérique qui prend en compte les impacts environnementaux dans la conception et le développement du produit pour réduire l'impact environnemental.

**Laurence Hulin**, Directrice Développement Responsable de Mediapost Communication, a insisté sur l'importance de la réduction des impacts environnementaux des offres papier et numériques en rappelant quelques conseils de base comme un meilleur ciblage, une optimisation des grammages papier, une mutualisation des serveurs, le combat de l'obsolescence programmée... Un accent a également été mis sur l'accessibilité des sites internet aux personnes fragiles et mal ou non voyantes.

Les membres signataires de cette charte, investis dans le Développement Responsable, ont prouvé leur engagement à :

- mener une réflexion stratégique de développement durable permettant d'identifier leurs propres enjeux, de les partager et de définir des objectifs dans leur champ de compétences,
- traduire cette réflexion dans leur politique, leurs projets, leur management et leur façon de rendre compte, en impliquant le personnel et les différentes parties prenantes et intéressées,
- élaborer un document stratégique de développement durable, reprenant ces engagements et diffusé largement à l'interne comme à l'externe et rendre compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités dans un rapport annuel,
- élaborer et piloter, dans le cadre de leur document stratégique, un plan d'actions.

Par ailleurs, les membres du Sncd s'engagent, dès la signature, à respecter au moins 5 des 10 points de la charte et son intégralité au plus tard dans les 5 ans.

#### **A propos du SNCD**

---

Le **Syndicat National de la Communication Directe** est l'organisation professionnelle des experts de la communication directe multicanal et de la relation client. Depuis 1933, il aide ses membres à se positionner face aux évolutions et aux perspectives du marché. Le Sncd définit le cadre et les usages des métiers de la communication directe qu'il contribue ainsi à valoriser. Aujourd'hui, 145 acteurs de la communication directe, parmi lesquels acteurs des marketing services, courtiers et propriétaires de fichiers, gestionnaires de BDD, acteurs de l'e-marketing et de l'emailing, SSII, éditeurs et intégrateurs CRM, opérateurs du courrier, sociétés d'études, de conseil et d'analyses statistiques..., ont choisi de proposer leurs services dans le respect de la déontologie et des usages de la profession en devenant membres du Sncd. [www.sncd.org](http://www.sncd.org)

#### **Contacts presse**

---

SNCD Anne BERIOT-CAYLA

Email : [aberiot@sncd.org](mailto:aberiot@sncd.org)

Tel : 01 46 64 95 46